



INFO PRESSE

Date : 16/06/2021

De la part de service communication
04 79 96 87 35 - communication@grandchambery.fr

Le covoiturage de proximité élargi à 4 secteurs supplémentaires

Synchro
Covoiturage
un nouveau service pour vous !

En toute sécurité
Conducteur ou passager,
je m'engage au respect
avec ma carte de covoitreur

**En toute simplicité,
sans réservation**
Passager >
je me rends à l'arrêt
j'appuie pour me signaler
Conducteur >
un passager en attente :
je m'arrête

Ou sur réservation
www.movici.auvergnerhonealpes.fr
Trajets réguliers >
je saisis mes habitudes
En temps réel >
je regarde les trajets disponibles
Pour en savoir plus : www.grandchambery.fr/covoiturage

GRAND CHAMBERY l'agglomération
Synchro COVOITURAGE

Après une expérimentation réussie sur le **plateau de la Leysse**, le service de covoiturage de proximité couvre désormais 5 secteurs du territoire de Grand Chambéry avec en plus : **les Bauges, l'axe reliant Saint-Jeoire-Prieuré au carrefour de la Trousse, ainsi qu'à Saint-Baldoph, et La Thuile.**

Simple, souple, convivial, économique, ce covoiturage de proximité, organisé ou spontané, transforme les places disponibles dans les voitures particulières en places de déplacement partagé. Il vient en complémentarité de l'offre de transport en commun et des autres modes de déplacements.

> Comment ça marche ?

Le principe est simple, grâce à des panneaux lumineux, le voyageur en recherche de véhicule indique sa destination. Quand la voiture s'arrête, passager et conducteur conviennent d'un point de dépose. Ils peuvent, s'ils le souhaitent, s'identifier mutuellement avec la carte de covoitreur délivrée par Grand Chambéry après avoir signé la charte de bonne conduite. Pas besoin de réservation ou de prévoir ses déplacements à l'avance.

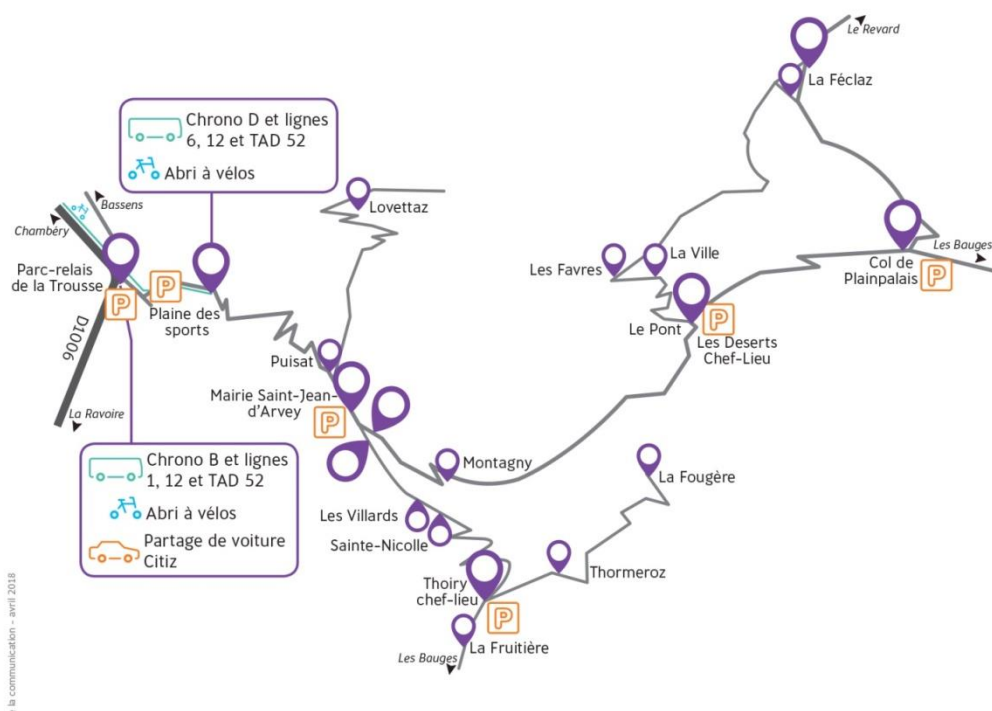
Et pour ceux qui souhaitent s'organiser au préalable, l'application « Mov ici » permet de se donner rendez-vous soit occasionnellement, soit régulièrement pour le travail ou les loisirs.

> Les secteurs géographiques du territoire couvert par ce covoiturage de proximité

Un premier secteur sur le plateau de la Leysse regroupant les communes de Saint-Alban-Leysse <-> Saint-Jean-d'Arvey <-> Les Deserts <-> Thoiry a été expérimenté depuis mai 2018. Pour élaborer un service au plus près de leurs besoins, des ateliers d'échanges avec les habitants ont été conduits en 2016, en amont du projet. Plus de 70 personnes ont été associées à la démarche par des rencontres ou lors de réunions de restitution.

Quelques chiffres sur ce secteur

- 20 points d'arrêts de covoiturage dont 10 arrêts connectés
- 350 personnes membres de la communauté des covoitureurs
- 700 trajets en moyenne effectués chaque mois, en covoiturage sur les communes de Saint Jean d'Arvey, Thoiry et Les Déserts et jusqu' à 900 cet hiver, notamment par les skieurs journaliers.

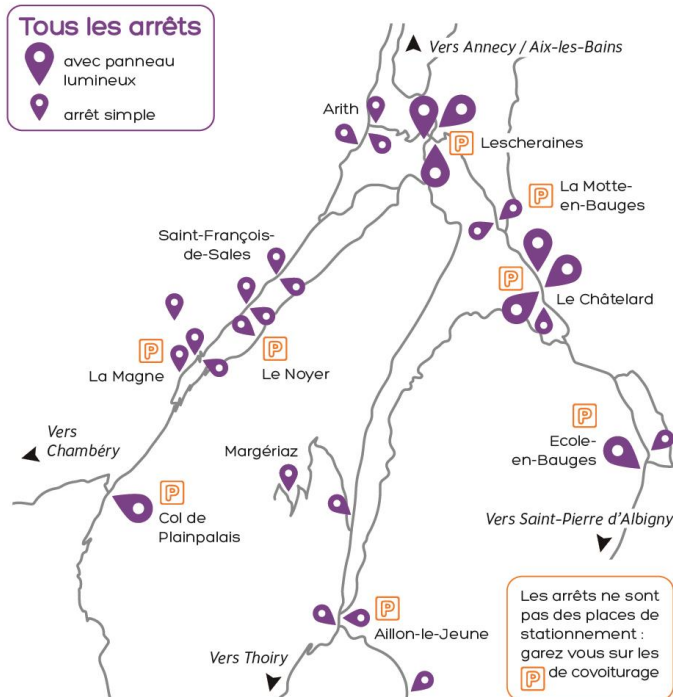


3 nouveaux secteurs ont été mis en service au début de l'été 2020 sur les Bauges, Saint-Baldoph et à La Thuile

Secteur des Bauges

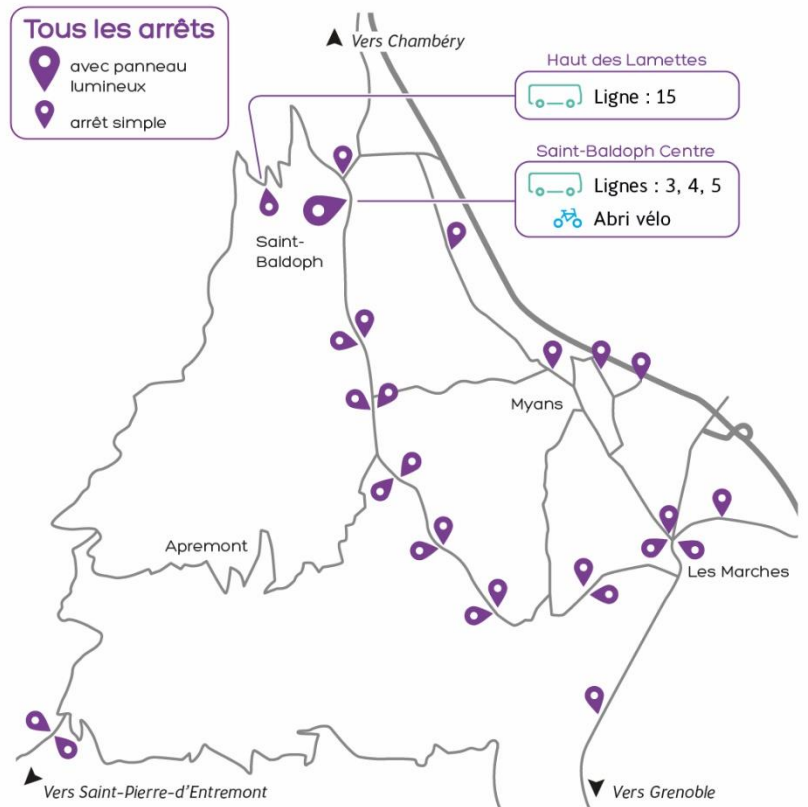
Le principe a été adapté en renforçant l'offre de parking de covoiturage pour permettre aux habitants des 80 hameaux des 14 communes de se regrouper. Une trentaine d'arrêts simples ou panneaux lumineux ont pris place le long des voiries principales aussi bien pour le covoiturage à l'intérieur du massif que pour rejoindre Annecy, Aix les Bains, Chambéry, et Saint Pierre d'Albigny.

L'échange d'argent est possible pour ceux qui le souhaitent, compte tenu des distances à parcourir et pour que ceux qui n'ont pas de voiture ne se sentent pas débiteurs.

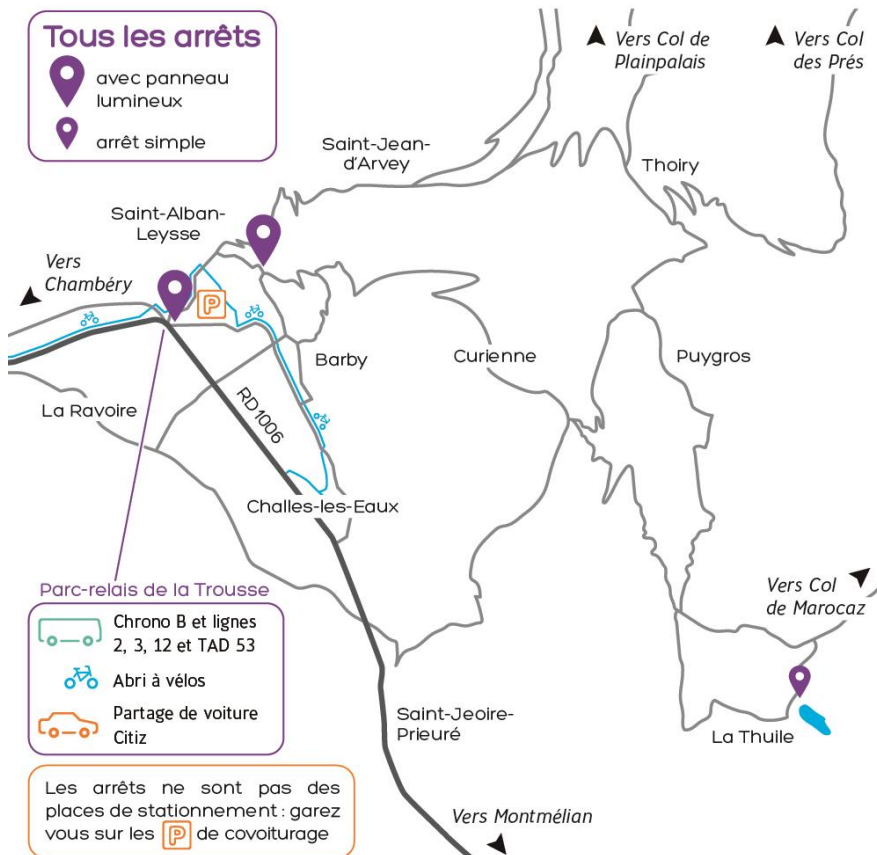


Secteur de Saint Baldoph : une trentaine d'arrêts en lien avec Rezo pouce

Grand Chambéry et Coeur de Savoie, ont chacune développé sur leur propre territoire des dispositifs de covoiturage spontané ou autostop organisé : respectivement Synchro covoiturage, et Rezo Pouce mis en place en partenariat avec le Parc naturel régional de Chartreuse. Les deux intercommunalités et le Parc ont uni leurs efforts dans l'intérêt de l'utilisateur et dans une logique de bassin de mobilité. Une interopérabilité est offerte pour le développement d'un ensemble homogène et une communication commune ouvrant vers le bassin de population d'Apremont, Myans et Porte-de-Savoie.



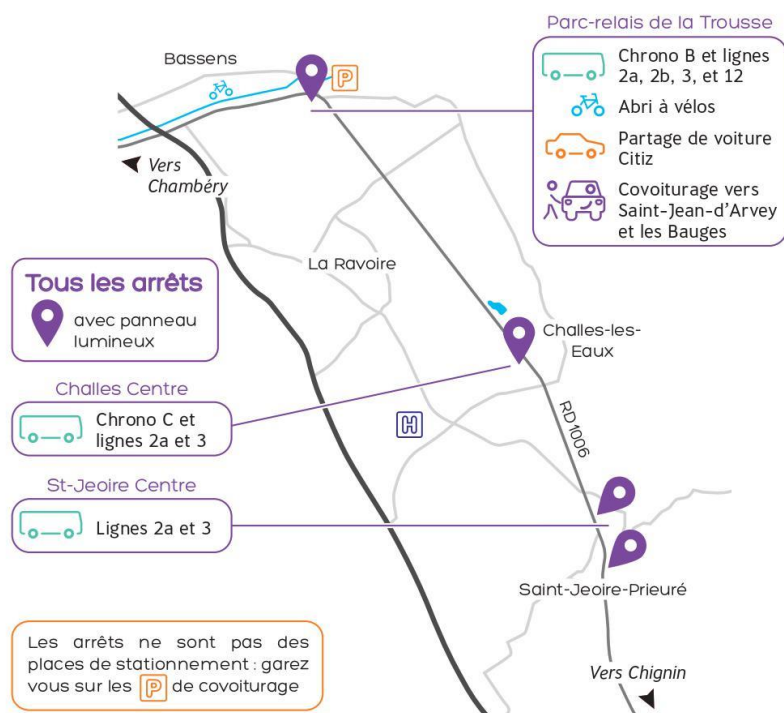
Secteur de la Thuile



Plébiscité par les urbains comme lieu d'émerveillement et de détente, le lac de la Thuile est très fréquenté. Fréquentation renforcée après cette période de confinement. La population, et les agriculteurs demandent que les déplacements soient organisés et que le covoiturage prenne sa place dans le dispositif. Pour les actifs de la commune, le partage des voitures est aussi une évidence pour descendre travailler.

GRAND CHAMBERY

Et une nouvelle extension au début de l'année 2021, sur l'axe reliant Saint-Jeoire-Prieuré, au carrefour de la Trousse et à Challes-les-eaux



En complément de l'offre de transport Synchro bus, plusieurs bornes ont été mises en place afin de relier les communes de Saint-Jeoire-Prieuré et Challes-les-eaux au parc-relais de la Trousse.

Ce nouveau dispositif a pour objectif de faciliter les déplacements des habitants désirant se rendre sur Chambéry ou monter dans les Bauges.

> Inscription possible en ligne

Depuis septembre 2020 et suite à la demande des covoitureurs, l'inscription au dispositif de covoiturage peut se faire en ligne sur : formulaire.simplici.grandchambery.fr/covoiturage/

Les documents d'inscription, version papier, restent disponibles dans les mairies accueillant le dispositif ou téléchargeables sur : grandchambery.fr/covoiturage/

> Covoiturage et Covid -19

Le covoiturage reste une solution efficace pour se déplacer sur le territoire de Grand Chambéry. Il doit cependant répondre au contexte de lutte contre l'épidémie de coronavirus et donc répondre à certaines dispositions et notamment ;

- Le port d'un masque couvrant le nez et la bouche pour le conducteur et le passager,
- Un seul passager est admis dans le véhicule,
- Aucun passager n'est autorisé à s'asseoir à côté du conducteur. Il doit s'asseoir derrière le siège passager avant.
- Aérer régulièrement le véhicule et désinfecter les poignées avant chaque trajet,
- Se désinfecter les mains et les effets personnels avant de rentrer et sortir du véhicule.

L'ensemble de ces mesures sont affichées au niveau des bornes de covoiturage.